



Conseil scolaire catholique
de district
des Grandes Rivières

**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS
AU TABLEAU DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

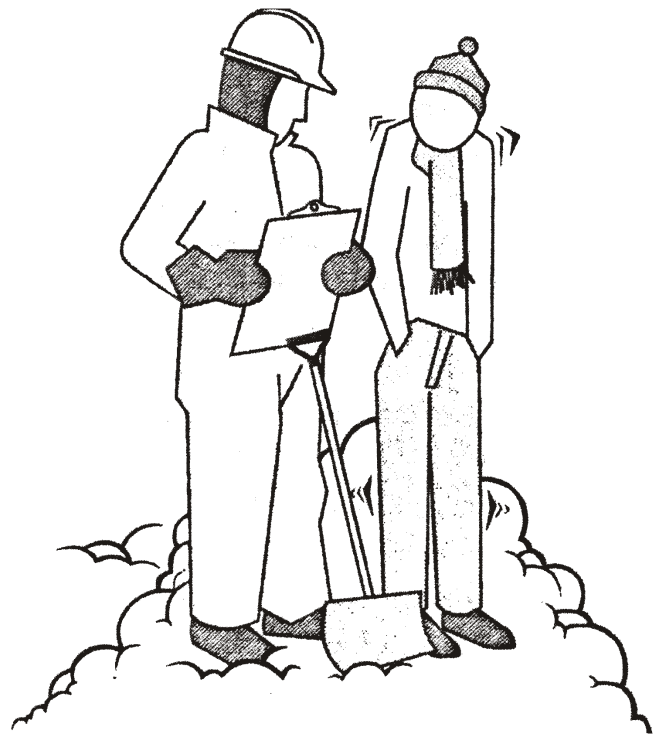
SSTCOM - Février 2006

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Plusieurs couches de vêtements légers et lâches protègent mieux contre le froid qu'un seul vêtement épais. Les lunettes ou écrans de protection des yeux doivent être séparés des voies respiratoires (nez et bouche) pour empêcher la vue d'être obstruée par la buée ou le frimas que produit l'air humide expiré. Lorsqu'on travaille à l'humidité, la dernière couche de vêtements doit être imperméable. Les vêtements doivent être tenus propres, car la saleté détruit leurs propriétés isolantes. Les vêtements doivent aussi être tenus secs.

Il faut porter des gants lorsque la température est inférieure à 4 °C (39 °F) si le travail est léger, ou à -7 °C (19 °F) si le travail est modéré. Lorsque la température est inférieure à -17,5 °C (0 °F), il faut porter des moufles. Pour le travail ardu au grand froid, les meilleures chaussures seraient des bottes en cuir à semelle de caoutchouc, doublées de feutre et pourvues de semelles en feutre amovibles.



Une personne bien habillée peut perdre plus de 50 pour cent de sa chaleur corporelle par la tête. Un chapeau en tricot de laine ou une doublure de casque de sécurité empêchent une perte de chaleur excessive.

Document: Guide santé sécurité des travailleurs scolaires, 2^e édition, page 98.

H:\SanteSecurite\Communique\2006\SSTCOMFev2006.wpd

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS